



Changer l'Europe !

Le blog des Economistes Atterrés et du Réseau Euro-pen

Jobs Act : les mensonges du ministre du Travail Italien

Libération 11 janvier 2016 (mise à jour : 11 janvier 2016)

Par Marta Fana, doctorante en économie, Sciences Po Paris

L'année 2015 a été la première année d'application de la réforme de l'emploi italienne, celle du *Jobs Act* pour flexibiliser le marché du travail et d'une nouvelle vague d'exonérations de cotisations employeurs pour faire baisser le coût du travail. Cette réforme impopulaire a fait l'objet dès les premiers mois d'une propagande exagérée du gouvernement italien.

Au cœur des réformes structurelles, la réforme du marché du travail a été adoptée en vertu de l'idée dominante, diffusée par les institutions européennes, selon laquelle une plus grande flexibilité du marché du travail doit conduire à une hausse de la productivité, à l'amélioration de la compétitivité des entreprises, et permettre *in fine* la reprise économique. Le gouvernement Renzi, contournant le Parlement, a continué d'affaiblir le droit du travail italien déjà bien entamé par les réformes mises en place depuis 1993. Le *Jobs Act* s'est d'abord attaqué au contrat à durée indéterminée (CDI), en supprimant l'article 18 du Code du travail italien qui permettait à tout salarié reconnu par un tribunal comme abusivement licencié de réintégrer l'entreprise s'il le souhaitait. Il l'a remplacé par le « contrat à durée indéterminée à protection croissante », qui fait dépendre les droits à indemnités pour licenciement abusif de l'ancienneté, et ne maintient la possibilité de réintégration que dans des cas particuliers comme la discrimination. Mais il a aussi assoupli le recours aux bons de travail, un dispositif dérogatoire au droit fiscal et social pour l'utilisation d'une main d'œuvre occasionnelle (une forme de chèque emploi) : le revenu maximal annuel qu'un travailleur peut recevoir par les bons de travail est passé de 5000 à 7000 euros. La réforme du CDI a été l'objet principal du débat public. La réforme a en effet modifié les rapports entre employeurs et salariés en favorisant dans la négociation les premiers par rapport aux seconds. Elle a monnayé le droit des travailleurs à être réintégrés sur leur poste de travail après un licenciement sans cause réelle et sérieuse. Le gouvernement, en adoptant la Loi de Stabilité 2015, a ajouté à ces dispositions la suppression des cotisations sociales employeurs jusqu'à 8 060 € par an pour tout nouveau salarié embauché en CDI pour trois ans.

Ces bouleversements des rapports du travail étaient censés non seulement créer des emplois mais aussi réduire la précarité. Dans le contexte économique italien, oscillant entre stagnation et récession, le gouvernement attendait du récit des réussites de son action qu'il redonne confiance aux Italiens en leur montrant que s'ils avaient perdu des droits, ils bénéficiaient de la réforme. C'est ainsi qu'il a lancé une campagne médiatique sans précédent, mystifiant la réalité à plusieurs reprises, avec la complicité de la majeure partie des médias d'information renonçant à leur rôle d'intermédiaire de la démocratie.

Dès le 28 novembre 2014, alors que le *Jobs Act* était en passe d'être adopté par le Sénat italien, le ministre du Travail, Giuliano Poletti, cherchant à adoucir l'annonce par l'Institut de la statistique nationale d'un taux de chômage à 13 %, décida d'anticiper la publication mensuelle des chiffres de l'emploi par son ministère. Il déclara à la presse sur un ton rassurant la création de « plus de 400 000 nouveaux emplois à durée indéterminée au cours du troisième trimestre 2014 ». Cette nouvelle fut reprise dans un communiqué de presse du gouvernement et diffusée aveuglément par les médias. Était-ce la réalité ? Absolument pas ! La vérification des déclarations du ministre n'a été possible que quatre jours plus tard, alors que la nouvelle était déjà largement diffusée auprès de l'opinion publique. Les chiffres du troisième

trimestre 2014 ont en réalité révélé une situation dégradée : les fins de contrats avaient été plus nombreuses que les embauches en CDI. Cela signifiait une réduction nette (de 80 380) des emplois en CDI. Rebelote le 26 mars 2015, peu après l'entrée en vigueur du contrat « à protection croissante » (le 7 mars) et de la nouvelle exonération de cotisations sociales employeurs (le 1^{er} janvier). Le ministre du Travail annonça prématurément la réussite de sa politique en communiquant que « dans les deux premiers mois de 2015 ont été créés 79 000 contrats à durée indéterminée ». Encore une fois, les chiffres n'étaient pas immédiatement vérifiables. Mais le 30 mars, les chiffres publiés avec un tableau et un communiqué de presse contredisaient à nouveau ses propos : le nombre de CDI créés était seulement de 45 703 et non de 79 000 comme annoncé.

Après cette série d'annonces exagérées est arrivée l'énorme gaffe du ministère du Travail. Le 25 août 2015, il publia avec sa note mensuelle de juillet le nombre des créations et des fins de contrats ainsi qu'un tableau avec les données cumulées entre janvier et juillet, totalement fantaisiste. L'Observatoire statistique du ministère du Travail avait en effet surévalué le nombre de nouveaux contrats de plus d'un million (il avait annoncé la création de 2 331 853 contrats alors que le chiffre réel était de 1 136 172, chiffre net des fins de contrats). Dans le cas des CDI qui occupaient le centre du débat, le chiffre annoncé était quatre fois plus élevé que le chiffre réel (420 325 contrats au lieu de 115 897 en réalité). Durant une journée entière, les médias ont tous relayé les grands succès de la réforme du marché du travail – à l'exception du quotidien *Il Manifesto* qui a souligné l'erreur. Une journaliste de *La Repubblica* a demandé des explications au ministère qui a réagi avec arrogance en stigmatisant l'incapacité des journalistes à comprendre les statistiques... Pourtant, les mensonges ont fait long feu. Dans l'après-midi du 26 août, le ministère envoya à la presse une note corrective, dans laquelle il admettait l'erreur, et publia un nouveau tableau avec des données corrigées (éliminant du site la précédente version). La presse italienne en parla seulement le jour suivant, mais en minimisant les chiffres biaisés (une simple erreur de calcul) et en validant de nouveau la première interprétation du ministre selon laquelle le *Jobs Act* portait bien ses fruits.

La lecture gouvernementale (trop) heureuse de la réforme a été reprise sans sourciller par la presse, alors même que le marché du travail restait atone. Durant les dix premiers mois de 2015, la croissance de l'emploi a été de faible ampleur, et s'est surtout traduite par une montée de la précarité : comme le montre une première évaluation (<http://www.isigrowth.eu/2015/12/08/labour-market-r...>), le nombre d'actifs occupés en CDI n'a augmenté que de 2 000 alors que la hausse était de 178 000 pour les contrats à durée déterminée (des contrats toujours plus courts, 40 % d'entre eux ne dépassant pas un mois) et que plus de 91 millions de bons du travail étaient vendus. Si le taux de chômage a diminué (de 12.2 à 11.5%), cela ne traduit pas des retours à l'emploi durable : non seulement les nouveaux emplois ont été pour l'essentiel des emplois précaires mais entre le premier et deuxième trimestre 2015, un demandeur d'emploi sur trois (34%) sortant du chômage est devenu inactif, un taux deux fois plus élevé que la moyenne européenne (17%), reflétant le découragement des chômeurs italiens face à l'insuffisance des emplois.

Pendant ce temps, le gouvernement, qui persévérait dans les coupes claires de l'État social et de la dépense publique pour les citoyens, avait dépensé en 2015 près de 2 milliards d'euros en exonérations de cotisations sociales pour les entreprises. Ces exonérations étant finalement financées par la fiscalité générale, le gouvernement a ainsi procédé à une véritable redistribution du bas vers le haut !

Vous aimerez aussi

Recommandé par



Sortir d'un parking sans payer : mauvaise idée

Le Figaro



Calculer ma cote auto en 1 clic !

France Cotation



Voitures de footballeurs : ils se font vraiment plaisir

Les Dérapages

Ailleurs sur le web

Sortir d'un parking sans payer : mauvaise idée

 - Le Figaro

Dakar 2016: La même voiture impliquée dans deux accidents mortels en trois jours - 20 minutes

Les 10 meilleurs assureurs auto en France - LeComparateurAssurance

Une cote auto précise et immédiate ! - France Cotation

10 voitures de série qui dépassent 300km/h - Toolito Trends

A lire sur Libe.fr

Les médias se masturbent sur la cabine new-yorkaise «GuyFi» - Libération

L'espérance de vie baisse pour la première fois depuis 1969 - Libération

Terrorisme : les familles de l'immeuble de Saint-Denis abandonnées par l'Etat - Libération

Elle s'allonge nue au musée d'Orsay: une artiste arrêtée pour exhibitionnisme - Libération

La grosse arnaque d'Estrosi pour faire croire à une promesse tenue - Libération

Article suivant

L'Allemagne se réforme pour réparer les dégâts des réformes néolibérales du marché du travail

Article précédent

Le “Jobs Act”, dernière étape vers le démantèlement du droit du travail italien